

**COMPTE-RENDU SUCCINT
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à vingt heures sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,
En suite de convocation en date du 21 mars 2019,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Odette FAVIER, Olivier DUBREUCQ, Françoise DEVENDEVILLE, Gauthier DUMOULIN, Louis LAMBELIN, Serge COISNE, Gilles RONSE, Valérie DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE, Hélène FOUACHE, Eric LAUWAGIE, Marie-Line CHARLES, Catherine BIGO

Absent ayant donné procuration : Thérèse SPRIET, Anne SEILLE, Isabelle JACQUET, Xavier GIRARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET

Secrétaire de séance : Hélène FOUACHE

REUNION OFFICIELLE

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2018
- Vote du compte de gestion 2018
- Affectation des résultats
- Vote du taux des taxes 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Réalisation d'un emprunt
- Réalisation d'un prêt relai
- Fixation des tarifs périscolaires
- Vente de deux parcelles privées communales
- Modifications statutaires du SIDEN SIAN
- Remboursement d'un acompte de location de salle des fêtes
- Signature d'une convention avec PRODIDACT dans le cadre d'ENNEVELIN'ART
- Questions diverses

I - Approbation du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

II – Approbation du Compte Administratif du Budget communal 2018

Sous la présidence de Madame Odette FAVIER, Première Adjointe, (Monsieur Philippe LAQUAY-PINSET, Adjoint aux Finances, étant absent excusé) le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2018, qui s'établit ainsi :

		Résultats reportés	Opération de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	Dépenses ou déficit		1 565 807,82	
	Recettes ou excédent	173 156,74	1 802 779,95	410 128,87
Investissement	Dépenses ou déficit		1 280 631,98	
	Recettes ou excédent	1 042 787,21	1 109 563,29	871 718,52
Ensemble	Dépenses ou déficit		2 846 439,80	
	Recettes ou excédent	1 215 943,95	2 912 343,24	1 281 847,39

Hors de la présence de M. Michel DUPONT, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Détails du compte administratif :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage de réalisé
011 – charges à caractère général	737 991,70 €	566 909,60 €	76,82 %
012 – charges de personnel	741 600,00 €	705 636,80 €	95,15 %
023 – virement à la section d'investissement	100 000,00 €	0,00 €	0 %
042 – opérations d'ordre	0,00 €	132 998,00 €	- %
65 – autres charges de gestion courante	141 313,36 €	138 197,69 €	97,80 %

66 – charges financières	22 500,00 €	21 967,33 €	97,63 %
67 – charges exceptionnelles	2 000,00 €	98,40 €	4,92 %
TOTAL	1 745 405,06 €	1 565 807,82 €	89,71 %

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage de réalisé
002 – résultat de fonctionnement 2017	173 156,74 €	0,00 €	-
013 – atténuations de charges	40 000,00 €	60 526,15 €	151,32 %
70 – produits des services	117 000,00 €	119 919,72 €	102,50 %
73 – impôts et taxes	1 015 681,00 €	1 071 249,38 €	105,47 %
74 – dotations, subventions	385 567,32 €	386 384,12 €	100,21 %
75 – autres produits de gestion courante	12 000,00 €	19 581,89 €	163,18 %
76 – produits financiers	0,00 €	0,30 €	-
77 – produits exceptionnels	2 000,00 €	145 118,39 €	-
TOTAL	1 745 405,06 €	1 802 779,95 €	103,29 %

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage de réalisé
16 – emprunts	404 600,00 €	104 559,29 €	25,84 %
20 – immobilisations incorporelles	39 000,00 €	6 144,60 €	15,76 %
21 – immobilisations corporelles	442 694,01 €	235 520,66 €	53,17 %
23 – immobilisations en cours	3 800 000,00 €	934 407,43 €	24,59 %
TOTAL	4 687 518,01 €	1 280 631,98 €	27,32 %

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Budgétisé	Réalisé	Pourcentage de réalisé
001- solde de la section d'investissement 2017	1 042 787,21 €	0,00 €	-
021 – virement section de fonctionnement	100 000,00 €	0,00 €	-
040 – opérations d'ordre	0,00 €	132 998,00 €	-
024 – produits des cessions	132 000,00 €	0,00 €	-
10 – Dotations	305 868,55 €	347 428,70 €	113,59 %
13 – subventions	1 856 862,25 €	629 136,59 €	33,88 %
16 - emprunts	1 250 000,00 €	0,00 €	-
TOTAL	4 687 518,01 €	1 109 563,29 €	23,67 %

III – Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire

Après avoir examiné le compte administratif 2018 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 410 128,87 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice + 236 972,13 €

B Résultats antérieurs reportés + 173 156,74 €

C Résultat à affecter + 410 128,87 €

= A+B (hors restes à réaliser)

D Solde d'exécution d'investissement

D001 (besoin de financement) 0,00 €

R001 (excédent de financement) + 871 718,52 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement - 869 800,50 €

Excédent de financement 0,00 €

Excédent de financement F = D+E + 1 918,02 €

AFFECTATION = C = G+H + 410 128,87 €

1) Affectation en réserves R 1068

en investissement (G) + 250 000,00 €

2) H Report en fonctionnement R 002 + 160 128,87 €

IV - Vote du taux des taxes 2019

Le Conseil Municipal vote comme suit, à l'unanimité, les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2019 :

Taxe d'habitation	19,00 – <i>inchangé</i>
Taxe sur le foncier bâti	17,98 – <i>inchangé</i>
Taxe sur le foncier non bâti	63,42 - <i>inchangé</i>

Monsieur le Maire rappelle que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2011, et que le conseil municipal s'était engagé à ne pas les faire varier jusqu'à la fin du présent mandat.

V – Vote du budget primitif 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	PROPOSITION 2019
011 – charges à caractère général	737 991,70 €	566 909,60 €	575 384,56€
012 – charges de personnel	741 600,00 €	705 636,80 €	734 100,00 €
023 – virement à la section d'investissement	100 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
042 – opérations d'ordre	0,00 €	132 998,00 €	-
65 – autres charges de gestion courante	141 313,36 €	138 197,69 €	147 868,31 €
66 – charges financières	22 500,00 €	21 967,33 €	36 000,00 €
67 – charges exceptionnelles	2 000,00 €	98,40 €	2 000,00 €
TOTAL	1 745 405,06 €	1 565 807,82 €	1 695 352,87 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	PROPOSITION 2019
002 – résultat de fonctionnement 2017	173 156,74 €	0,00 €	160 128,87 €
013 – atténuations de charges	40 000,00 €	60 526,15 €	10 000,00 €
70 – produits des services	117 000,00 €	119 919,72 €	112 000,00 €
73 – impôts et taxes	1 015 681,00 €	1 071 249,38 €	1 036 374,00 €
74 – dotations, subventions	385 567,32 €	386 384,12 €	358 850,00 €
75 – autres produits de gestion courante	12 000,00 €	19 581,89 €	17 000,00 €
76 – produits financiers	0,00 €	0,30 €	0,00 €

77 – produits exceptionnels	2 000,00 €	145 118,39 €	1 000,00 €
TOTAL	1 745 405,06 €	1 802 779,95 €	1 695 352,87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	PROPOSITION 2019
16 – emprunts	404 600,00 €	104 559,29 €	587 000,00 €
20 – immobilisations incorporelles	39 000,00 €	6 144,60 €	48 000,00 €
21 – immobilisations corporelles	442 694,01 €	235 520,66 €	414 460,52 €
23 – immobilisations en cours	3 800 000,00 €	934 407,43 €	3 170 000,00 €
TOTAL	4 687 518,01 €	1 280 631,98 €	4 219 460,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Budgétisé 2018	Réalisé 2018	PROPOSITION 2019
001- solde de la section d'investissement 2017	1 042 787,21 €	0,00 €	871 718,52 €
021 – virement section de fonctionnement	100 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €
040 – opérations d'ordre	0,00 €	132 998,00 €	-
024 – produits des cessions	132 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €
10 – Dotations	305 868,55 €	347 428,70 €	547 000,00 €
13 – subventions	1 856 862,25 €	629 136,59 €	1 138 742,00 €
16 - emprunts	1 250 000,00 €	0,00 €	1 450 000,00 €
TOTAL	4 687 518,01 €	1 109 563,29 €	4 219 460,52 €

VI - Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Nord de France pour les travaux de construction de la Marque Page

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le projet de construction de la Marque Page a été estimé à 2 650 940 € HT, sur lesquels il est prévu un reste à charge communal (une fois décomptées les subventions obtenues) de plus de 1 190 000 € HT, non compris les aléas de chantier ni l'acquisition de mobiliers divers qui seront nécessaires à l'utilisation future de cet équipement. Afin de ne pas pénaliser les autres investissements prévus à moyen terme par la commune, Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de recourir à un emprunt de 1 000 000 € afin de couvrir cet autofinancement des travaux et diverses acquisitions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre reçue du Crédit Agricole Nord de France, après avoir constaté les conditions générales de cette offre de financement et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France l'emprunt suivant :

Article 1^{er} : principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du capital emprunté : 1 000 000 €
- Durée du prêt : 25 ans.
- Taux d'intérêt : taux fixe de 2,04 %
- Périodicité : trimestrielle
- Coût total du crédit : 279 075,08 €
- Frais de dossier : 1 000,00 €

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Nord de France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VII - Réalisation d'un prêt relais auprès du Crédit Agricole Nord de France pour la prise en charge de la TVA des travaux de construction de la Marque Page

M. le Maire expose que pour les besoins de financement de l'opération de construction de la Marque Page, il est nécessaire de recourir à un prêt relais afin d'assurer le préfinancement de la TVA, qui s'élève à 450 000 € et qui sera reversée à la commune via le FCTVA deux ans après la réalisation de la dépense.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre reçue du Crédit Agricole Nord de France, après avoir constaté les conditions générales de cette offre de financement et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole Nord de France l'emprunt suivant :

Article 1^{er} : principales caractéristiques du contrat de prêt :

- Montant du capital emprunté : 450 000 €
- Durée du prêt : 2 ans. Amortissement : remboursement in fine
- Taux d'intérêt : taux fixe de 0,55 %
- Périodicité : trimestrielle
- Coût total du crédit : 4 950,00 €
- Frais de dossier : 450,00 €

Article 2 : étendue des pouvoirs du signataire

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Agricole Nord de France, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

VIII - Tarifs périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019

M. le Maire expose au Conseil municipal que la CAF du Nord demande désormais un vote des tarifs périscolaires chaque année, et non plus uniquement lors d'un changement de tarif tel que le Conseil municipal le pratiquait jusqu'à présent.

Il propose donc de voter les tarifs applicables pour l'année scolaire 2018/2019 :

Il rappelle en préambule que les services périscolaires accueillent les enfants scolarisés à l'école Daniel Devendeville, de 2 ans à 11 ans, et qu'il n'est pas procédé à une différenciation des tarifs selon que les enfants sont ennevelinois ou non ennevelinois.

Sur cette base, le conseil municipal confirme donc à l'unanimité les tarifs suivants pratiqués pour l'année scolaire 2018/2019 :

- Cantine : 3,15 € le repas
- Etude : 1,60 € l'étude
- Garderie périscolaire : facturation à la demi-heure selon 7 classes de quotient familial :

QF	Tarif à la ½ heure
0 à 457	0,40 €
458 à 610	0,45 €
611 à 762	0,50 €
763 à 915	0,55 €
916 à 1073	0,60 €
1074 à 1273	0,65 €
1274 et plus	0,70 €

Par ailleurs, la cantine étant payable d'avance, il est appliqué une pénalité de un euro par repas de cantine non réglé avant la date d'échéance de la facture.

Sur la base de ces tarifs, et afin de pouvoir bénéficier des aides de la CAF dans le cadre de l'accueil des enfants en garderie périscolaire, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention ALSH périscolaire et tout document y afférent.

IX - Vente de deux parcelles privées communales (ZM229 et ZM230)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le souhait de Messieurs Xavier GIRARD et Karim GUEZOUL d'acquérir partie des parcelles privées communales ZM229 et ZM230, parcelles desservant actuellement leurs propriétés et qu'ils souhaiteraient privatiser. Ces parcelles constituent actuellement leur chemin d'accès et un espace vert longeant le cimetière communal. Cette vente n'ayant pas d'incidence sur le patrimoine communal, il avait donc été demandé une estimation du service des domaines qui a été rendue le 16 août 2018 et qui estimait la partie à usage d'accès à l'euro symbolique et la partie en espace vert à 40 €/ m².

La division des parcelles ZM229 et ZM230 prévoit que la commune conserve une bande d'espace vert de 2,70 mètres de large le long du cimetière communal.

En ce qui concerne le surplus de la parcelle, Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- Vente de 136 m² du chemin d'accès à l'euro symbolique à Monsieur et Madame Xavier GIRARD
- Vente de 41 m² du chemin d'accès à l'euro symbolique à Monsieur et Madame Karim GUEZOUL
- Vente de 144 m² de l'espace vert à 44 € / m² (estimation des domaines + 10%) à Monsieur et Madame Xavier GIRARD et à Monsieur et Madame Karim GUEZOUL
- Vente de 135 m² de l'espace vert à 44 € / m² (estimation des domaines + 10%) à Monsieur et Madame Karim GUEZOUL

Ainsi, la répartition du produit de la vente sera la suivante :

M. et Mme GIRARD	136 m ²	1 €
Indivision GIRARD-GUEZOUL	144 m ²	6 336 €
M. et Mme GUEZOUL	176 m ²	5 941 €

Le conseil municipal décide que les frais de notaire et les frais de géomètre sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les ventes proposées sur la base des conditions exposées ci-avant et charge Monsieur le Maire de leur réalisation et de la signature de tous documents y afférent.

Madame Emilie VANDERBAUWEDE ne prend pas part au vote pour la procuration qui lui a été donnée par Monsieur Xavier GIRARD.

X – Approbation de modifications statutaires du SIDEN SIAN

Considérant que, compte tenu qu'aucun membre du Syndicat ne lui a transféré qu'une seule des deux sous-compétences C1.1 et C1.2 visées sous les sous-articles IV.1.1 et IV.1.2 de ses statuts, il est judicieux

de procéder à une modification de ses statuts en regroupant les deux sous-compétences en une seule, à savoir : la compétence Eau Potable C1,

Considérant qu'il est souhaitable que la date de prise d'effet des modifications statutaires faisant l'objet de la présente délibération soit fixée à la date du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales,

Considérant que par délibération du 7 Février 2019, le Comité Syndical a adopté les modifications statutaires précitées,

Considérant qu'il appartient aux membres du Syndicat de se prononcer sur ces modifications statutaires,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

Par 18 voix **pour**, par 0 voix **contre**, 0 **abstention**

ARTICLE 1 –

- ↳ **D'approuver les modifications statutaires décidées par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 Février 2019 avec une date de prise d'effet correspondant à celle du premier tour de scrutin des prochaines élections municipales.**

ARTICLE 2 -

- ↳ **D'approuver « in extenso » les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés.**

XI – Remboursement d'un acompte de location de salle des fêtes

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande de Madame Elena MORAUX, résidant 5 Closeraie des Saules, qui avait loué la Salle des Fêtes à l'occasion du week-end des 16 et 17 février 2019, et avait versé l'acompte contractuel de 200 euros pour cette location.

Mademoiselle MORAUX a informé les services de la mairie dix jours avant la location de l'impossibilité de l'honorer au regard de son état de santé et a demandé par conséquent le remboursement de son acompte.

Un justificatif médical a été produit à cet effet.

Sur cette base, le conseil municipal décide à l'unanimité du remboursement de l'acompte de deux cents (200) euros.

XII – Signature d'une convention avec la société PRODIDACT dans le cadre de la manifestation ENNEVELIN'ART

Madame Odette FAVIER, Adjointe à la Culture, expose au Conseil municipal la participation active de la société ennevelinoise Prodidact dans la communication réalisée pour la manifestation Ennevelin'art, manifestation organisée par la commune en collaboration avec les artistes participants.

Dans le cadre de cette manifestation, la société Prodidact a assuré une grande partie de la communication, en particulier la conception et l'édition des brochures, assumant ce travail financièrement par l'encaissement total des recettes des publicités insérées dans ces brochures.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite que cette participation de la société Prodidact à cette manifestation d'organisation communale soit encadrée par une convention.

Après lecture du projet de convention, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à la signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Le Maire,
Michel DUPONT